



Dissolution d'une SARL : les pouvoirs du liquidateur

Fiche pratique publié le 19/09/2013, vu 481 fois, Auteur : [Assistant-juridique.fr](http://www.assistant-juridique.fr)

Le liquidateur est chargé de réaliser les opérations de liquidation de la société. A cet égard, il dispose du pouvoir de représenter la société, de continuer les contrats en cours et de céder les actifs de la société.

Dès sa désignation, le liquidateur a seul qualité pour agir au nom de la société. Le ou les gérants perdent leurs pouvoirs d'administration et de représentation de la société.

Ainsi, l'ancien gérant n'a plus le pouvoir de convoquer l'assemblée générale des associés. Une telle assemblée encourt l'annulation, sauf si tous les associés étaient présents ou représentés.

Pour en savoir plus : http://www.assistant-juridique.fr/dissolution_pouvoirs_liquidateur.jsp